ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARAQUET TENUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 À 19 h À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET

SONT PRÉSENTS : Le maire Bernard Thériault et les membres : Jocelyne Mallet, Terry Ing, Kim Légère, Jacques Boucher, Louise Blanchard, Guillaume Légère et Denis Lebouthillier

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : environ trente-sept (37) personnes dans la salle ainsi que le directeur général Marc Duguay, la greffière Julie Jacob, le directeur des finances Pierre S. Doiron et l'adjointe exécutive Annie Lanteigne

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h 01.

2026-166
Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Denis Lebouthillier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts au point 28. Questions nouvelles : Constitution en comité plénier à huis clos et Retour en assemblée ordinaire. Adoptée

2026-167
Conflit d'intérêts

Le conseiller Denis Lebouthillier déclare un conflit d'intérêts au point 16. Demande d'avis au CRP de la CSRPA – Dimension des bâtiments accessoires en zones industrielles – Landry Asphalte

2026-168
Étude des objections écrites reçues - Ranch récréotouristique à Village Blanchard – Diane Landry

Aucune objection écrite reçue concernant la demande de rezonage de Diane Landry pour un ranch récréotouristique à Village Blanchard.

Monsieur Geoges Godin, citoyen de Village Blanchard, demande si le projet risque d'inclure un relais pour motoneiges et VTT. Mme Landry précise qu'elle souhaitait vérifier la faisabilité d'un accès par les sentiers boisés plutôt que par la route. Face aux inquiétudes des citoyens, qui jugent cet accès hors route irréaliste et qui s'opposent au passage des motoneiges et VTT sur la route en raison des nuisances sonores, le maire propose de conclure une entente avec Mme Landry afin de garantir l'exclusion de tout relais de motoneiges et VTT du projet. À cet effet, un accord entre madame Diane Landry et la Ville de Caraquet sera alors signé avant l'adoption de la modification de l'arrêté de zonage.

2026-169

Dépôt et première lecture par son titre de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet - Ranch récréotouristique à Village Blanchard – Diane Landry

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Guillaume Légère, il est résolu de faire le dépôt et la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Diane Landry pour un ranch récréotouristique à Village Blanchard. Adoptée

2026-170

Deuxième lecture par son titre de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet - Ranch récréotouristique à Village Blanchard – Diane Landry

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Diane Landry pour un ranch récréotouristique à Village Blanchard. Adoptée

2026-171

Étude des objections écrites reçues – Habitation ou entrepôt à Pokemouche – Claire Arseneau

Aucune objection écrite reçue concernant la demande de rezonage par Claire Arseneau pour une habitation ou un entrepôt à Pokemouche.

2026-172

Dépôt et première lecture par son titre de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage - Habitation ou entrepôt à Pokemouche – Claire Arseneau

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu de faire le dépôt et la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Claire Arseneau pour une habitation ou un entrepôt à Pokemouche. Adoptée

2026-173

Deuxième lecture par son titre de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage - Habitation ou entrepôt à Pokemouche – Claire Arseneau

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Claire Arseneau pour une habitation ou un entrepôt à Pokemouche. Adoptée

2026-174

Résolution du Conseil en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'urbanisme – Atelier de soudure sur la rue de la Gare – Julien Mourant

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Guillaume Légère;

CONSIDÉRANT QUE la propriété identifiée par le numéro d'identification (NID) 20488672, située au 124, rue de la Gare dans la municipalité de Caraquet, fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de créer une proposition particulière (PP-12) à même une zone naturelle et récréative (NR) en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme. Le but de

cette modification est de permettre l'usage d'industrie artisanale (atelier de soudure).

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone PP-12 ne peuvent être affectés qu'aux fins et aux conditions suivantes:
 a) de l'usage principal suivant :
 (i) Industrie artisanale

Conditions relatives à la zone NR (PP-12)

1. Toutes les activités reliées à l'usage doivent se dérouler à l'intérieur du bâtiment.
2. Aucun entreposage extérieur n'est autorisé.
3. Sous réserve des articles 1 et 2 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues à la zone commerciale centre-ville de l'arrêté no 2025-05 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent mutatis mutandis. Adoptée

2026-175
Lecture dans son intégralité de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet – Atelier de soudure sur la rue de la Gare

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Julien Mourant pour l'atelier de soudure sur la rue de la Gare. Adoptée

2026-176
Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet – Atelier de soudure sur la rue de la Gare

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Julien Mourant pour l'atelier de soudure sur la rue de la Gare. Adoptée

2026-177
Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet – Atelier de soudure sur la rue de la Gare

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Guillaume Légère, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Julien Mourant pour l'atelier de soudure sur la rue de la Gare, et que cet arrêté porte le numéro 2026-03. Adoptée

Le conseiller Denis Lebouthillier quitte la salle vers 19 h 26.

2026-178

Demande d'avis au CRP de la CSRPA – Dimension des bâtiments accessoires en zones industrielles – Landry Asphalte

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, il est résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne son avis écrit quant à la demande de modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage par Landry Asphalte pour la dimension des bâtiments accessoires en zones industrielles. Adoptée

Le conseiller Denis Lebouthilier reprend son siège vers 19 h 29.

2026-179

Demande d'autorisation pour une habitation sur le lot NID 20064846 à Pokemouche

Sur proposition du conseiller Guillaume Légère et appuyée par le conseiller Denis Lebouthillier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande concernant le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20064846 en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pouvoir construire une résidence sur l'accès privé « Allée Comeau Point » à Pokemouche;

ATTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé. Tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, si le chemin n'est pas praticable ou ouvert par le propriétaire;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20064846 sur l'accès privé « Allée Comeau Point » à Pokemouche. Adoptée

2026-180

Bien excédentaire de la paroisse NID 20606067 – Rue Louis de Lanteigne à Caraquet

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Jocelyne Mallet, il est résolu d'accepter l'offre d'achat de la province pour le terrain portant le numéro d'identification NID 20606067 et situé sur la rue Louis de Lanteigne à Caraquet au montant de 2 800 $. Adoptée

2026-181

Bien excédentaire de la province NID 20343141 – Chemin des Ancêtres à St-Simon

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu d'accepter l'offre d'achat de la province pour le terrain portant le numéro d'identification NID 20606067 et situé sur le chemin des Ancêtres à St-Simon au montant de 900 $. Adoptée

2026-182

Nomination des deux délégués votants à l'AGA de l'AFMNB le 16 octobre à Moncton

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Denis Lebouthillier, il est résolu que les conseillère Kim Légère et Jocelyne Mallet soient nommées déléguées votantes et le conseiller Terry Ing comme délégué substitut à l'AGA de l'AFMNB le 16 octobre 2026 à Moncton. Adoptée

2026-183

Demande de financement auprès de la Corporation de financement des municipalités du N.-B. – 6 079 000 $

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu que la greffière, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Caraquet d'un montant de 6 079 000 $, selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Caraquet convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture. Adoptée

2026-184

Responsabilités des membres du conseil municipal

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, il est résolu d'accepter les responsabilités des membres du conseil municipal comme proposé. La liste des responsabilités par conseiller est en annexe au présent procès-verbal. Adoptée

2026-185

Fonds de garantie de franchise collective – regroupement des villages de l'AFMNB

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Denis Lebouthillier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bas-Caraquet, maintenant partie intégrante de Caraquet, est titulaire d'une police d'assurance en responsabilité et en bien via le courtier AON sous le numéro PBL000142;

CONSIDÉRANT QUE ces polices sont sujettes à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire et en biens;

CONSIDÉRANT QUE des fonds de garantie d'une valeur comme démontrés dans le tableau A furent mis en place pour chaque terme afin de garantir ces franchises collectives en responsabilité civile primaire et pratique d'emplois et en bien et que la municipalité de Bas-Caraquet y a investi une quote-part comme démontré dans le tableau A;

CONSIDÉRANT QUE l'AFMNB émet les remboursements des soldes de franchises pour les termes répondant à la convention de libération des fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées au courtier touchant lesdites polices et lesdits fonds de garantie de franchises collectives ont été traitées et fermées par les assureurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Caraquet (Bas-Caraquet) confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise via le courtier AON pour les termes définis dans le tableau A pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Caraquet (Bas-Caraquet) demande que les soldes définis dans le tableau A soient libérés conformément à l'article 5;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant desdits fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Caraquet (Bas-Caraquet) s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour les périodes démontrées dans le tableau A;

CONSIDÉRANT QUE les assureurs pourront alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Caraquet (Bas-Caraquet) s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné desdits fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour les périodes du tableau A;

IL EST ALORS RÉSOLU de fournir une lettre au courtier confirmant qu'il autorise l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire et pratique d'emploi pour la période les périodes du tableau A;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements des soldes desdits fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution. Adoptée

2026-186
Lecture et adoption des procès-verbaux

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2026. Adoptée

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Guillaume Légère, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 juin 2026 avec l'ajout du conseiller Jacques Boucher dans la liste des présences. Adoptée

Sur proposition de la conseillère Jocelyne Mallet et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 juillet 2026. Adoptée

Sur proposition du conseiller Guillame Légère et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 août 2026. Adoptée

2026-187
Questions non réglées découlant de ces procès-verbaux

Aucune question non réglée découlant de ces procès-verbaux

2026-188
Exposés des membres du Conseil

La conseillère Kim Légère offre ses condoléances aux citoyens de St-Simon pour la perte de leur église.

Elle énumère les différentes activités à venir au Centre UNI.

La conseillère Louise Blanchard et le maire ont rencontré Madame France Desrosiers, PDG du Réseau de santé Vitalité. Ils ont été rassurés sur le fait que tout est mis en œuvre pour garantir l'ouverture de l'urgence 24 h/24, 7 jours sur 7.

Elle fait un retour sur les activités qui ont eu lieu et ceux à venir.

Le conseiller Terry Ing se réjouit de l'embellissement à la Place du Vieux couvent, projet effectué par Centre-Ville Caraquet et financé par la province et la Corporation Centre-Ville. Également, un autre projet d'embellissement sera effectué au parc Séraphin-Légère en y ajoutant un abreuvoir, un abri et une table de pique-nique.

Il mentionne qu'un citoyen a suggéré d'enlever les lignes de dépassement devant le restaurant L'Oriental. Il croit que c'est très dangereux étant donné la présence de nombreux commerces.

Finalement, après avoir fait du porte-à-porte pour rencontrer les citoyens du voisinage concernant l'agrandissement d'un projet de logements sur la rue Savoie Ouest, il invite les gens à la consultation publique ce mercredi 16 septembre à 19 h au Centre culturel.

Le maire s'inquiète au sujet des carrières, surtout avec l'éventuelle construction du pont à Shippagan. Il croit qu'un moratoire et l'embauche d'un responsable pour inspecter toutes les carrières sur le territoire seraient nécessaires.

Il revient sur les nombreuses constructions domiciliaires et commerciales sur le territoire.

2026-189
Correspondance reçue et envoyée des mois de juin, juillet et août 2026

Les membres du Conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée des mois de juin, juillet et août 2026.

2026-190
Questions nouvelles – Constitution en comité à huis clos

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Denis Lebouthillier, il est résolu de se constituer en comité plénier à huis clos en conformité avec l'article 6) a) x) de notre arrêté procédural dans le but de discuter d'information relative au travail et à l'emploi, y compris la négociation de conventions collectives et salariales et les processus d'embauche. Adoptée

2026-191
Questions nouvelles – Retour en assemblée ordinaire

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu de revenir en assemblée ordinaire. Adoptée

2026-192
Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossiers

2026-193
Présentations et interventions du public

Dans le but d'éclaircir la résolution prise en lien avec sa demande d'autorisation pour une habitation sur un chemin privé en juin dernier, Madame Fernande Poirier demande d'ajouter cette phrase à la fin du dernier paragraphe : « si le chemin n'est pas praticable ou ouvert par le propriétaire ».

Madame Yvette Lanteigne rapporte une portion de trottoir dangereuse dans la rue LeGarrec. Le directeur général répond que ce sera réparé.

Elle s'interroge sur l'absence de marquage permanent pour la traverse pour piétons en l'honneur des anciens combattants, contrairement aux traverses arc-en-ciel. Le maire répond qu'à l'avenir, elle sera faite au printemps et rafraichit à l'automne.

Monsieur Jean-Pierre Mallet pose des questions concernant l'achat par la ville d'un terrain à St-Simon, le pont en réparation, le pont à l'église, la pêche aux coques, la responsabilité de la conseillère Jocelyne Mallet en lien avec l'église et les épaves de la baie, ainsi que le terrain des épaves de la baie.

Monsieur Pierre Légère explique la situation quant à l'accès au terrain des épaves de la baie et les propriétaires des terrains sur le chemin de la Pointe-à-bouleau.

2026-194

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher, il est résolu de lever l'assemblée vers 21 h 36.

BERNARD THÉRIAULT, MAIRE

JULIE JACOB, GREFFIÈRE

LISTE DES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Responsable des services publics et travaux publics : **Denis Lebouthillier**

Comités : 1. Travaux publics
2. Mesures d'urgence

- Réseau d'eau et d'égout
- Traverses pour piétons
- Comité des travaux publics

Responsable des finances, de la sécurité publique et de la communauté des affaires: **Terry Ing**

Comités : 1. Finances
2. Pompiers
3. GRC
4. Corporation Centre-ville

- Budget, fonds généraux et eaux et égouts, autorisation d'emprunt
- Négociations de contrats, convention collective et autres

Responsable des activités culturelles et touristiques et Patrimoine : **Louise Blanchard**

Comités : 1. Sauvegarde du patrimoine
2. Corporation Centre-Ville
3. Centre culturel de Caraquet
4. Commission culturelle

- Hôpital
- Tourisme
- Camping et accès à la baie
- Centre culturel, Carrefour de la Mer, salle de spectacle, cinéma

Responsable des sports, loisirs et de l'administration : **Kim Légère**

Comité : 1. Festival acadien
2. Centre UNI
3. Club plein air
4. Comité du port

- Employés de la municipalité et relations ouvrières
- Parcs et terrains de jeux
- Activités reliées aux sports, loisirs et récréation : hockey mineur, baseball mineur, etc.

Responsable du développement économique et mieux-être : **Pierre Boudreau**

Comités : 1. AcadieNor
2. Centre naval

- Participer à la planification et au développement économique
- Informer le conseil de toutes questions se rapportant au développement économique
- Travailler en collaboration avec les organismes à caractère économique
- Développement futur de la municipalité

Responsable de la vie communautaire et du logement: **Marie-Soleil Landry**

Comités : 1. MADA
2. Bibliothèques
3. Écocentre
4. CIEL

- Plage de Bas-Caraquet
- Plan vert
- Marina de Bas-Caraquet

Responsable de l'environnement et de la politique agricole : **Guillaume Légère**

Comités : 1. Comité du port
2. Jardin communautaire
3. Comité vert
4. Politique environnementale
5. Politique agricole
6. Forêt nourricière

Responsable des infrastructures, de la planification et de l'aménagement du territoire **Jacques Boucher**

Comités : 1. Centre UNI (Infrastructure)
2. Toponymie
3. Urbanisme
4. Comité de sauvegarde du patrimoine

Responsable des consultations citoyennes et de l'intégration communautaire : **Jocelyne Mallet**

- Rencontre de quartier
- Politique de l'implication communautaire
- Église de St-Simon
- Parc des Épaves de la baie

Responsabilités du maire

- **Relations avec les médias**
- **Relations avec les gouvernements**
- **CSR-PA**
- **Forum des maires**
- **Membre ex officio de tous les comités de la municipalité**